

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AIDES FINANCIÈRES

BOURSE NATIONALE 2022-2023 du Ministère de l'Agriculture (les conditions d'attribution pour la prochaine année scolaire 2023-2024 ne sont pas connues à ce jour).

En 4 ^{ème} et 3 ^{ème}	Prime d'équipement	341,71 €
	Prime à l'internat	258,00 € à 672,00 €
En CAPA 1 MA et 1 SAPVER En 2 ^{nde} Pro	Prime d'équipement	341,71 € (si non perçue précédemment)
	Prime à l'internat	258,00 € à 672,00 €
En 1 ^{er} BAC Pro	Prime à l'internat	258,00 € à 672,00 €

Il est possible de faire une simulation de bourse avec la MFR par téléphone ou demande par mail avec le secrétariat de l'établissement et vous sera retourné. Ou vous pouvez faire la simulation sur le site suivant (pour les classes de 4^e/3^e : choisir 1^{ère} ou 2^{ème} année de CAP) :

<https://calculateur-bourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Nous demandons à ce que les dossiers dûment complétés, datés, signés et accompagnés des pièces à fournir soient parvenus à la MFR POUR le 1 septembre 2023 AU PLUS TARD. Tous dossiers reçus après cette date ne pourra pas être pris en compte.

TARIFS MENSUELS 2023 / 2024

(identiques aux tarifs de 2022/2023)

	4 ^{ème} E.A. 3 ^{ème} E.A.	CAPA SAPVER CAPA MA	2 ^{nde} Pro	1 ^{ère} BAC PRO	Tle BAC PRO
Pension + scolarité sur 10 mois (de septembre à juin)	226,35 €	199,20 €	235,60 €	252,35 €	253,30 €
Pension + scolarité sur 12 mois (de septembre à août)	188,65 €	166,00 €	196,30 €	210,30 €	211,10 €
Demi-pension + scolarité sur 10 mois (de septembre à juin)	144,20 €	138,80 €	158,20 €	165,40 €	161,50 €
Demi-pension + scolarité sur 12 mois (de septembre à août)	120,20 €	115,70 €	131,85 €	137,85 €	134,60 €

Pour les élèves boursiers, le montant de la bourse vient en déduction des montants ci-dessus.

Frais inscription : 50 € (la 1^{ère} année) - Cotisation adhésion : 50 € (chaque année) par prélèvement à la rentrée

EN **APPRENTISSAGE**, FINANCEMENT DE LA SCOLARITE ET D'UNE PARTIE DE LA PENSION EN FONCTION DU PROFIL SELON LES BAREMES DE France COMPETENCES (NOUS CONSULTER POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS)

AIDES INDIVIDUELLE AUX TRANSPORTS SCOLAIRES

FORMATIONS INITIALES

- **Elèves domiciliés en Région Occitanie** : elle est gérée par le Conseil Régional Occitanie, possibilité de récupérer le formulaire sur le site <https://lio.laregion.fr/transports-scolaire>.
- **Elèves domiciliés Hors Région Occitanie** : s'adresser soit au Conseil Départemental de votre département de résidence, soit auprès de votre Conseil Régional.

FORMATIONS PAR APPRENTISSAGE : pour les apprentis domiciliés dans le Tarn, pas de demande d'aides aux transports à demander à la FEDEERTEP. S'adresser à une gare SNCF pour connaître les conditions d'accessibilité à des tarifs réduits pour les trajets en train. Pour autres départements, s'adresser au Conseil Régional et à la SNCF.

CARTE JEUNE OCCITANIE

Elle est attribuée par le Conseil Régional d'Occitanie, elle permet d'obtenir :

Pour la faire : <https://www.cartejeune.laregion.fr>

- **Gratuitement un équipement** (vêtements-chaussures) pour les stages et pour les matières professionnelles pour les classes de CAPa 1^{er} année et 2nde Professionnelle.
- **Un ordinateur portable « LORDI »** à tarif plus ou moins réduit selon vos revenus perçus durant l'année précédente, pour les classes de CAPa 1^{er} année et 2nde Professionnelle UNIQUEMENT.
- **Ainsi que d'autres réductions...** (voir sur le site)

HORAIRE SEMAINE COURS

(Demi-Pensionnaires, internet : Classes de collège et lycée)

	Début des cours toutes classes	Fin des cours collège	Fin des cours lycée
	Tous statuts	DP et Interne	DP et Interne
LUNDI	10h30	17h30	17h30
MARDI	8h30	17h30	18h45
MERCREDI	8h30	17h30	18h45
JEUDI	8h30	17h30	18h45
VENDREDI	8h30	14h45	14h45

Les élèves de collège (4^{ème} de l'E.A. et 3^{ème} de l'E.A.) qui sont sous le régime de l'internat et les élèves lycéens finissent les cours à 18h45. L'heure de 17h45 à 18h45 est une heure de veillée.

Les heures de **récréations** sont le matin de 10h15 à 10h45, l'après-midi de 15h15 à 15h45 et de 17h30 à 17h45.

TRANSPORTS

Liens internet sites recherches horaires transports :

[Rome2Rio: découvrir comment aller partout dans le monde](#)

[Agglobus - Le réseau de bus urbain de Rodez Agglomération](#)

<https://www.ter.sncf.com/occitanie/se-deplacer/horaires>

➤ PAR TRAIN

La gare SNCF de Naucelle-Gare propose des horaires journaliers adaptés à nos horaires de cours pour les élèves provenant de Toulouse, Albi, Carmaux, Rodez.

Pour les élèves internes provenant des départements ou régions éloignées de Naucelle et arrivant à la gare SNCF de Naucelle-Gare après l'heure du début des cours du lundi (10h30), la MFR va les chercher à la gare SNCF. De même que le vendredi, pour les élèves internes prenant un train de la gare SNCF de Naucelle-Gare avant 14h45 fin des cours, nous les déposons à la gare ainsi que pour les demi-pensionnaires (en semaine matin et soir).

➤ PAR CO-VOITURAGE

➤ PAR BUS

Rodez – Luc-La Primaube – Baraqueville – Naucelle-Gare (SNCF) – Naucelle : SEGALA CARS autocars a Naucelle –Gare - 05 65 69 21 25 assure un transport des élèves le lundi matin et le vendredi après-midi (inscription auprès de SEGALA CARS à prévoir en début d'année ainsi qu'une photo d'identité de votre enfant qui sera collé sur la carte de transport).

D'autres lignes de bus scolaires sont desservies par le conseil Régional Occitanie :

- Sainte-Geneviève sur Argence – Laguiole – Espalion – Rodez
- Saint Géniez d'Olt – Laissac – Rodez
- Decazeville – Saint Christophe – Rodez
- Millau – Séverac le Château – Laissac – Rodez
- Saint Affrique – Villefranche de Panat – Salles Curan – Luc-La Primaube – Rodez

Maison Familiale Rurale de Naucelle • CFA

7 rue de Villelongue 12 800 Naucelle • mfr.naucelle@mfr.asso.fr •
tel 05 65 47 00 60 www.mfrdenaucelle.fr

SIRET 788 185 528 00023 • N° d'activité 73 120045 112 • N° RNE / UAI 0121336M

